

au point qu'un jour le Canada sera peut-être forcé de consolider ses positions. Les éventualités contraindront peut-être notre pays à déclarer: "Nous ne sommes pas absolument indépendants, mais nous pourrions bientôt le devenir, et nous allons prendre des mesures dans ce sens". Je regrette que ce soit le gouvernement actuel qui ait donné l'impulsion à cette doctrine et à cette tendance, et cela pour faire ostensiblement parade de ses soi-disant nouvelles libertés, et de son soi-disant nouveau statut, autant que pour afficher son vif et fiévreux désir d'établir de meilleures relations et de resserrer les liens qui l'unissent aux pays étrangers à l'égard de ce statut, et afin de retarder ce qui me paraît être l'obligation absolument nécessaire de resserrer ces liens, ces attaches, ces inclinations et ces relations, qui seront la seule garantie que cet Empire restera une unité, et que nous continuerons à en faire partie intégrante. C'est la raison de mes observations, et c'est pourquoi je dis au gouvernement: "Vous avez un jouet entre les mains; prouvez que vous pouvez jouer sans danger avec ce hochet, et laissez mûrir votre projet d'extension vers d'autres pays étrangers et éloignés, jusqu'à ce que l'expérience ait élaboré les méthodes régulières de concilier les incongruités distinctes qui surgissent aujourd'hui à chaque pas dans la voie que nous suivons."

Nous ne sommes pas tous d'extraction française ou anglaise en ce pays, et à mesure que nous avancerons nous aurons un élément plus considérable d'autre origine. Chez ceux d'entre nous qui sont les descendants de France, de Grande-Bretagne et des autres pays britanniques, les liens serrés de culture intime restent profondément attachés; ils nous tiennent étroitement unis; mais chaque année nous accueillons des milliers d'immigrants qui n'ont ni cette lignée ni ces attaches. Et à l'égard de ces nouvelles idées, cet élément n'est pas restreint par l'influence des liens de culture et d'origine qui nous unissent aux deux mères patries. Je conseille donc au gouvernement—et je serais fortement soulagé si ce conseil était suivi—de se contenter de l'ambassade qu'il a déjà établie, dans un pays où elle peut accomplir du bien si elle le peut quelque part, et où ses chances de succès sont meilleures à cause de la proximité de nos deux pays et de notre entente mutuelle. Je conseille aussi au gouvernement, de ne pas aller plus avant dans cette action générale et politique qui n'augmentera pas les forces centripètes, mais qui accroîtra les forces centrifuges qui nous éloignent de l'unité de l'Empire britannique. A ce sujet, ce sont les seules remarques que je proférerai sur le discours du trône. Au cours de la session, il se présentera probablement d'autres occasions de discuter et d'ana-

lyser plus à fond nos relations étrangères, ainsi que nos relations internationales, dont je désirerais la discussion tant dans cette Chambre que dans l'autre. Bien que la masse de la population n'y ait pas prêté beaucoup d'attention, une nouvelle institution a été établie—la Société des Nations. En vertu du Pacte de cette Société, le Canada a assumé des obligations; mais dans l'une et l'autre Chambre du Parlement et, bien entendu, en dehors de cette enceinte, on saisit très faiblement et très imparfaitement le sens de cette Société des Nations, avec les obligations qui en découlent et les desseins qu'elle poursuit. Si la discussion en cette Chambre occasionne des recherches plus approfondies, procure des renseignements plus amples et donne des notions plus précises sur la Société des Nations et sur ses actes, nous pourrions nous féliciter d'avoir fait naître une influence qui rayonnera au sein de notre population et modèlera sa pensée. Si la paix universelle doit jamais être assurée, et si la guerre—cette barbare absurdité dans le règlement des différends internationaux—est à jamais chassée de notre globe, ce sera par le moyen d'influences de cette nature.

Les journaux du matin nous apprennent cette nouvelle de Washington. En remplacement de leur vieux traité, les Etats-Unis et la France ont arrêté les termes d'un nouveau traité d'arbitrage et de conciliation, lequel n'attend plus que les signatures, et qui sera bientôt soumis à la ratification du Sénat américain. Le postulat sous lequel ce traité s'est développé et comme exemple à l'univers, est la profession de foi de la France et des Etats-Unis. Ces deux pays reconnaissent que la guerre, comme instrument de politique nationale, est une arme néfaste, barbare et désuète aujourd'hui, et ils l'ont réprochée. Telle est à l'heure actuelle la doctrine de la Société des Nations, au nombre de cinquante-cinq. Or cette Société, après huit années d'efforts pratiques pour la paix mondiale, et après l'un des débats les plus dignes et les mieux nourris qu'il m'ait jamais été donné de lire, en est arrivée à la conclusion unanime de flétrir la guerre agressive comme étant un crime contre l'humanité, et elle a déclaré que c'est le devoir de chacune des cinquante-cinq nations qui composent cette Société, d'incruster cette doctrine dans leur administration, et de l'incruster aussi dans la mentalité et la conviction des unités du pays auxquelles elles appartiennent. Je considère ce fait comme un signe consolant et un heureux indice que la mentalité du globe s'éveille, qu'il se forme une opinion universelle contre la guerre, et que les principes posés et préconisés une fois par année dans ce grand forum ouvert au monde entier—la grande Assemblée de Genève—produisent une influence morale et déterminent une révolu-